









Réglementation européenne relative aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2020/2021

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Albanie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Des chaînes pour le pont moteur doivent obligatoirement être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pneus cloutés interdits.
Autriche 	Pneus hiver obligatoires du 1 ^{er} novembre au 15 avril. Risque d'interdiction de circuler et d'amendes élevées si ces dispositions ne sont pas respectées (de 35 € à 5 000 €). Les véhicules de plus de 3.5t doivent, au minimum, équiper leur pont moteur de pneus M+S ou 3PMSF. Profondeur de sculpture minimale de 6 mm (diagonal) et de 5 mm (radial). Pneus hiver obligatoires pour les autobus (Catégories M2, M3) du 1 ^{er} novembre au 15 mars.	Des chaînes au minimum pour deux ponts moteurs doivent obligatoirement être présentes dans le véhicule du 1 ^{er} novembre au 15 avril. Exceptions pour les bus des transports publics. Les chaînes doivent être utilisées uniquement sur la neige et le verglas.	Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules de plus de 3.5t.
Belgique 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Montage symétrique obligatoire pour les pneus M+S et les pneus 3PMSF.	Chaînes autorisées uniquement sur routes enneigées et verglacées.	Pneus cloutés interdits.
Bosnie-Herzégovine 	Du 15 Novembre au 15 Avril, 2 options pour les véhicules de plus de 8 places et pour les véhicules de plus de 3.5t: Option 1: Le pont moteur doit être équipé de pneus hiver avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. Option 2: Le véhicule doit être équipé de pneus standards avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. En cas de conditions hivernales (verglas, chutes de neige, pluies verglaçantes) il est nécessaire d'équiper le pont moteur de chaînes."	Chaînes obligatoires dans le véhicule du 15 novembre au 15 avril.	Pelle à neige et sac de sable de 25 à 50 kg obligatoires dans les véhicules. Pneus cloutés interdits.
Biélorussie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés.
Bulgarie 	Du 15 Novembre au 1 ^{er} Mars, les véhicules doivent être équipés de pneus été ou hiver avec un minimum de 4 mm de profondeur de sculpture.	Chaînes obligatoires dans le véhicule du 1 ^{er} novembre au 31 mars. Chaînes obligatoires en montagne en cas de panneau de signalisation.	Pneus cloutés interdits. En cas d'absence d'équipement approprié dans le véhicule, l'entrée dans le pays peut être interdite ou une interdiction de circulation peut être émise.

Réglementation européenne relative aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2020/2021

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
	Pneus hiver obligatoires du 15 novembre au 15 avril. Pneus M+S obligatoires sur le pont moteur des véhicules de plus de 3.5t.	Chaînes obligatoires sur le pont moteur dans certaines conditions (si le véhicule est équipé de pneus standards). Chaînes obligatoires dans la région de Lika/Gorski Kotar.	Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les véhicules à usage commercial.
	Pneus hiver obligatoires du 1 ^{er} novembre au 31 mars selon les conditions des routes en hiver ou en cas de panneau «équipement neige». Pneus M+S obligatoires uniquement sur le pont moteur de véhicules de plus de 3.5t. Profondeur de sculpture: 6 mm minimum.	Différents panneaux de signalisation possibles. Chaînes obligatoires selon panneau de signalisation sur au moins, deux ponts moteurs pour les véhicules de trois essieux et plus.	Pneus cloutés interdits.
	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées du 1 ^{er} novembre au 15 avril.	Pneus cloutés autorisés du 1 ^{er} novembre au 15 avril. Les pneus cloutés doivent être montés sur toutes les roues pendant cette période.
	Les véhicules de moins de 3,5t doivent être équipés de pneus hiver obligatoires (pneus radiaux avec profondeur de sculpture d'au moins 3 mm) du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} mars (également d'octobre à avril selon les conditions climatiques). Les véhicules de plus de 3,5t n'ont pas d'obligation particulière, si ce n'est une profondeur de sculpture de 3 mm minimale.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés du 15 octobre au 31 mars.
	Pour les véhicules de plus de 3.5t, de Décembre à Février: min. 5 mm de profondeur de sculpture sur le pont moteur et 3 mm sur les autres essieux. L'utilisation de pneus hiver (M+S) est obligatoire sur le pont moteur et l'essieu directeur.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés du 1 novembre au 31 mars si les conditions hivernales le permettent. Le test de résistance n'est pas requis pour les véhicules poids lourd.
	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Exceptions indiquées sur des panneaux de signalisation. Equipements hiver obligatoires pour les véhicules circulant sur des routes signalées par le panneau B26. <i>La réglementation française sur les équipements hiver est en cours de modification et des changements pourront être applicables pour l'hiver 2021/2022</i>	Chaînes obligatoires selon panneaux de signalisation.	Véhicules de moins de 3.5t : Pneus cloutés autorisés à partir du premier samedi précédant le 11 novembre jusqu'au dernier dimanche de mars, vitesse max. 90 km/h. L'utilisation de pneus cloutés doit être signalée par un disque magnétique à l'arrière du véhicule. Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules de plus de 3.5t.
	Règles sur les équipements hiver selon les conditions climatiques: - Véhicules de moins de 3.5t: pneus hiver 3PMSF obligatoires sur toutes les roues à partir du 1 ^{er} janvier 2018. - Véhicules de plus de 3.5t: pneus hiver 3PMSF obligatoires sur le pont moteur et sur le premier essieu directeur. Les pneumatiques M+S produits avant le 1 ^{er} janvier 2018 sont acceptés comme équipements hiver appropriés jusqu'au 30 septembre 2024.	Chaînes obligatoires selon panneaux de signalisation. Pneus cloutés interdits. Exception: Itinéraire via « Kleines Deutsches Eck »	Amende de 60 €, pour pneus non adaptés ; amende de 80 € pour avoir été à l'origine d'un embouteillage à cause de pneus non adaptés ; amende de 100 € pour avoir provoqué une situation dangereuse à cause de pneus non adaptés, amende de 120 € pour avoir provoqué un accident à cause de pneus non adaptés. Plus 1 point chacun. (Système de points Flensburg)
	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés, uniquement sur routes enneigées et verglacées, s'ils n'endommagent pas la surface de la route. Dans le cas contraire, une interdiction est possible.
	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas. Le montage de chaînes peut être obligatoire dans des conditions climatiques spéciales (vitesse maximale 50 km/h). Dans des conditions hivernales, l'entrée dans le pays peut être refusée aux véhicules étrangers en l'absence de chaînes dans les véhicules.	Pneus cloutés interdits.









Réglementation européenne relative aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2020/2021

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Islande 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver pour le moment. Une nouvelle réglementation est cependant attendue.		
Irlande 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés, uniquement sur neige et verglas. Vitesses maximales 96/112 km/h (routes nationales/autoroutes).
Italie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Des exceptions peuvent être indiquées par les panneaux de signalisation.	Une protection antidérapante (par exemple des chaînes) doit être prévue dans les véhicules.	La réglementation hiver prot. RU/1580 n'est applicable qu'aux catégories de véhicules suivantes : M1, N1 et O1. En cas de neige, la police locale peut imposer une interdiction de rouler sur certaines portions d'autoroutes.
Kosovo 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Des chaînes pour pont moteur doivent être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les bus et poids lourds.
Lettonie 	Les pneus hiver (M+S) sont obligatoires pour les véhicules de moins de 3,5t du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} mars avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. Pour les véhicules de plus de 3,5t, aucune obligation concernant l'utilisation de pneumatiques hiver mais la profondeur de sculpture des pneus doit être supérieure à 4 mm.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1 ^{er} octobre le 30 avril pour les véhicules de plus de 3,5t.
Liechtenstein 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Néanmoins, des amendes sont applicables si les pneus ne sont pas adaptés. L'équipement du véhicule doit correspondre aux conditions climatiques.	Chaînes autorisées. Pas nécessaires dans les vallées. En montagne, les panneaux de signalisation indiquent le port de chaînes obligatoire.	Véhicules de plus de 7,5t : Pneus cloutés autorisés du 1 ^{er} novembre au 3 avril. Vitesse maximale : 80 km/h. Toutes les roues doivent alors être équipées de pneus cloutés. Les véhicules équipés de pneus cloutés doivent être signalés par un disque magnétique.
Lithuanie 	Les pneus hiver sont obligatoires pour les véhicules de moins de 3,5t du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril. Pour les véhicules de plus de 3,5t, aucune obligation concernant l'utilisation de pneumatiques hiver mais la profondeur de sculpture des pneus doit être supérieure à 1,6 mm.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril.
Luxembourg 	Tous les essieux moteur des Poids lourds et autobus doivent être équipés de pneus hiver (le marquage M+S suffit) lors de conditions hivernales (neige, verglas, givre).	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés interdits.
Macédoine 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Présence obligatoire de chaînes dans le véhicule du 15 octobre au 15 mars si le véhicule n'est équipé que de pneus standards.	Pelle à neige obligatoire dans les autocars et poids lourds. Pneus cloutés interdits.
Monténégro 	Pneus M+S ou pneus 3PMSF obligatoires de novembre à avril sur certaines routes indiquées par le Ministère de la police. Profondeur de sculpture du pneu minimale: 4 mm.	Des chaînes pour pont moteur doivent être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pelle à neige obligatoire dans les autocars et poids lourds. Pneus cloutés interdits.
Pays-Bas 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes interdites sur les voies publiques.	Pneus cloutés interdits.






Réglementation européenne relative aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2020/2021

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Norvège 	<p>Pour les véhicules de plus de 3,5t, la profondeur de sculpture minimale doit être supérieure à 5 mm, pour les véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5t le minimum est de 3 mm. Cela du 1er novembre au premier lundi après Pâques (Sud de la Norvège) et du 16 octobre au 30 avril inclus (Nord de la Norvège : Nordland, Troms et Finnmark). Pour les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5t (camping-car exclus en dessous de 7,5t), les essieux moteurs et directeurs doivent obligatoirement être équipés de pneumatiques 3PMSF du 15 novembre au 31 mars. Durant cette période, les autres essieux doivent au minimum être équipés de pneumatiques M+S.</p>	<p>Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules de plus de 3,5t pendant la période autorisée des pneus cloutés. Un camion-remorque doit être équipé de 7 chaînes.</p>	<p>Les pneus cloutés (clous dépassant d'en moyenne 1,7 mm) sont autorisés du 1er novembre au premier dimanche après Pâques. Dans les régions Nordland, Troms et Finnmark, du 16 octobre au 30 avril. Pour les tracteurs et remorques : pneus cloutés sur le même essieu. En cas de montage jumelé, un seul pneu suffit. Dans les régions de Trondheim et d'Oslo, des frais sont appliqués en cas d'utilisation de pneus cloutés : des tickets journaliers peuvent être achetés dans des distributeurs, le long des principales artères, par téléphone ou par SMS (envoyé à partir d'un numéro de téléphone norvégien, suédois ou danois). Des tickets mensuels et annuels pour Trondheim peuvent être achetés au Trondheim City Parking Office à Erling, Skakkes Gat 40, 7012 Trondheim. Ticket par jour, environ 3,90 €, ticket mensuel environ 52 € et ticket annuel environ 155 € (le prix est le double pour les véhicules de plus de 3,5 t). Amende de 97 € en cas d'infraction.</p>
Pologne 	<p>Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.</p>	<p>Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas. Panneaux de signalisation sur les routes indiquant le montage obligatoire de chaînes.</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>
Portugal 	<p>Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.</p>	<p>Chaînes obligatoires temporairement selon les panneaux de signalisation (uniquement dans les régions à altitude élevée).</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>
Roumanie 	<p>En conditions hivernales, des pneus M+S ou pneus 3PMSF sont obligatoires pour les ponts moteurs de tous les véhicules de plus de 3,5t et de tous les véhicules de transport de voyageurs (de plus de neuf places).</p>	<p>Les véhicules de plus de 3,5t doivent être équipés de chaînes qui doivent être montées conformément aux indications des panneaux de signalisation.</p>	<p>Les véhicules de plus de 3,5t doivent être munis d'une pelle et de sable. Pneus cloutés interdits.</p>
Russie 	<p>De nouvelles réglementations techniques sont attendues. En décembre, janvier, février, les véhicules de transport de voyageurs, les véhicules légers, les camions et les autobus doivent être équipés sur tous les essieux de pneus M+S ou de pneus 3PMSF (trois pics et un flocon de neige). Profondeur minimale de la sculpture: 4 mm.</p>	<p>Les chaînes sont recommandées mais ne sont pas obligatoires.</p>	<p>Pneus cloutés interdits en été (juin, juillet et août).</p>
Serbie 	<p>Pneus M+S ou pneus 3PMSF obligatoires de novembre à avril. Profondeur de sculpture minimale: 4 mm. A utiliser conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions hivernales.</p>	<p>Des chaînes pour pont moteur doivent être prévues dans le véhicule. A utiliser conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions hivernales.</p>	<p>Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les bus et poids lourds.</p>
Slovaquie 	<p>Pneus 3PMSF/M+S obligatoires sur le pont moteur pour les poids lourds de plus de 3,5t, du 15 novembre au 31 mars (profondeur de sculpture minimale: 3 mm).</p>	<p>Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>
Slovénie 	<p>Du 15 novembre au 15 mars, deux options pour les véhicules de plus de 3,5t: - Option 1: équipement de pneus hiver, au minimum, sur le pont moteur (profondeur de sculpture mini : 3 mm) Option 2: un véhicule équipé de pneus standards doit posséder des chaînes pour équiper le pont moteur en cas de conditions hivernales.</p>	<p>Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules de plus de 3,5t qui ne sont pas équipés de pneus hiver.</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>

Réglementation européenne relative aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2020/2021




Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
<p>Espagne</p> 	<p>En haute montagne avec niveau rouge:(15/TV-87) : - Les autobus doivent être équipés de pneus hiver 3PMSF sur tous les essieux avec une profondeur de sculpture minimum de 4 mm. - Les semi-remorques articulées entre 3,5t et 7,5t servant au ramassage des déchets, à la distribution de nourriture, au transport de flux et les véhicules d'assistance doivent être équipés de pneus hiver sur tous les essieux avec une profondeur de sculpture minimum de 4 mm. Les autres véhicules poids lourds ne sont pas autorisés à circuler.</p>	<p>En haute montagne avec niveau rouge (15/TV-87) : Des chaînes doivent être prévues dans les poids lourds entre 3,5t et 7,5t, les bus, si les véhicules ne sont pas équipés de pneumatiques hiver.</p>	<p>Utilisation autorisée de pneus cloutés sur la neige. La hauteur des clous ne doit pas dépasser 2 mm.</p>
<p>Suède</p> 	<p>En hiver, profondeur de sculpture minimale de 5 mm sur tous les pneus, à l'exception des pneus de remorque (essieux trainés). Du 1^{er} décembre au 31 mars, lors de conditions hivernales, les véhicules de moins de 3,5t doivent être équipés de pneumatiques 3PMSF ou cloutés. Les véhicules de plus de 3,5t doivent équiper leurs essieux directeurs et moteurs de pneumatiques 3PMSF, PORE ou cloutés des pneumatiques au minimum M+S doivent être montés sur les autres essieux. Jusqu'au 30 novembre 2024, les pneumatiques M+S (spécialement conçus pour l'hiver) sont autorisés sur tous les essieux. Sur les remorques dont le poids est inférieure à 3,5t, les pneumatiques M+S sont autorisés jusqu'au 30 novembre 2028.</p>	<p>Il est recommandé d'avoir des chaînes dans le véhicule.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés du 1^{er} octobre au 15 avril. Selon les conditions climatiques, cette période peut être prolongée. Maximum de 50 clous par mètre de circonférence pour les pneus fabriqués à partir du 1^{er} juillet 2013. Voir les exceptions pour certaines routes.</p>
<p>Suisse</p> 	<p>Aucune réglementation générale pour les pneus hiver, réglementations régionales possibles lors de conditions hivernales (voir routes alpines). La profondeur de sculpture minimale pour les pneus hiver et de 1,6 mm et la profondeur recommandée est de 4 mm. En cas d'accident avec des pneus standards dans des conditions hivernales, votre responsabilité peut être mise en cause. Seuls les pneumatiques 3PMSF sont considérés comme des pneumatiques hiver.</p>	<p>Si les autorités annoncent une obligation de chaînes, seules les chaînes à neige sont autorisées (les véhicules 4 roues motrices peuvent en être dispensés). Utilisation de chaînes conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions de circulation.</p>	<p>Pneus cloutés sont autorisés pour les véhicules de moins de 7,5t entre le 1^{er} novembre et le 30 avril ou sur la neige. Vitesse maximale : 80 km/h. Le montage de pneus cloutés doit être signalisé par un disque magnétique et la vitesse maximale est de 80 km/h.</p>
<p>Turquie</p> 	<p>Du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, les véhicules à usage commercial doivent être équipés de pneus hiver pour les transports interurbains. Dans chaque ville, les autorités locales fixeront la période. Tous les types de poids lourds, de tracteurs et d'autobus doivent être équipés de pneus marqués M+S, M+S et 3PMSF ou 3PMSF sur leurs ponts moteurs. Tous les types de camionnettes, véhicules légers, pickups, taxi doivent être équipés de pneus marqués M+S, M+S et 3PMSF ou 3PMSF sur tous les essieux. En cas de pneus rechapés, le dessin de la bande de roulement doit être celui d'un pneu hiver. La profondeur de sculpture minimale pour les poids lourds, de tracteurs et d'autobus est de 4 mm et 1,6 mm pour les types de camionnettes, véhicules légers, pickups et voitures.</p>	<p>L'utilisation de chaînes à neige sur un véhicule ne remplace pas l'obligation d'équiper le véhicule de pneumatiques hiver.</p>	<p>Seuls les pneus cloutés peuvent se substituer aux pneus hiver sur routes verglacées. La profondeur de sculpture doit être mesurée au centre de la bande de roulement.</p>
<p>Ukraine</p> 	<p>Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.</p>	<p>Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.</p>	<p>Pneus cloutés autorisés.</p>

Réglementation européenne relative aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2020/2021

Nous ne connaissons pas actuellement les réglementations générales applicables dans les pays suivants concernant les pneus hiver/chaînes : Chypre, Grèce et Malte. Veuillez vous adresser aux services de circulation routière des pays concernés pour obtenir les règles spécifiques applicables aux chaînes et aux pneus cloutés.

Malgré une étude minutieuse, nous ne pouvons pas garantir le caractère exact et exhaustif des informations contenues dans le présent document.

	<p>Le marquage M+S n'est qu'un déclaratif des manufacturiers et ne vous donne aucune garantie de performance en conditions hivernales. Ce sont des pneumatiques été avec un rapport plein/creux plus important.</p>
	<p>Le marquage 3PMSF (Three-Peak Mountain Snowflake) est le seul garant d'une véritable performance hivernale en toute conditions car il se base sur un test européen normalisé de performance de traction des pneumatiques.</p>
	<p>Les gamme hiver Continental Scandinavia vous garantit une adhérence et une traction maximales quelles que soient les conditions de route en hiver car elle dépasse largement les critères du test 3PMSF.</p>

Pour une traction et une sécurité de conduite optimales en situation hivernale, Continental recommande d'équiper tous les essieux de vos poids lourds et autobus de pneus hiver.